



# Assemblée Générale ExtraOrdinaire du 11 mai 2022 et Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022

## Procès-verbal des votes à annexer au rapport de gestion et aux différents éléments de délibération transmis avant la tenue des AG (exercice 2021)

**Précision étant faite que le rapport de gestion 2021, joint à ce procès-verbal, dans sa version v2 est celui présenté en séance lors de la tenu des AG.**

### **Il corrige ainsi les éléments suivants :**

- En page 16 : le résultat est de 50 080,82 € et non 52 080,82 €
- En page 17 : les produits perçus ne sont du coup que de 120 362,44 €, au lieu de 122 362,44 €, ce qui ramène la baisse calculée à -4,99 % au lieu de -3,42 %
- En page 17 encore : la baisse calculée des dons et de -35,07 % et non de 12,84 % (ils passent de 4 500,00 € en 2020 à 2 922,00 € en 2021)
- En page 19 : la séparation des milliers est erronée (espace décalé) sur le chiffre 52 89,15 €. Il faut lire à la place 5 289,15 €
- En page 22 : l'affectation du résultat excédentaire 2021 est ainsi modifiée :  
L'Assemblée Générale décide d'affecter :
  - l'excédent pour 2 524,86 € en report à nouveau débiteur pour solde,
  - le reste, soit 47 627,96 €, en report à nouveau (compte 110).



## **SOMMAIRE DES VOTES EFFECTUES**

### **Procès-verbal - Assemblée Générale ExtraOrdinaire 2021 du 11 mai 2022**

<b>Constatation du quorum nécessaire pour se réunir</b>	<b>3</b>
<b>Modifications statutaires proposées</b>	
• <b>article 4 : Composition</b>	<b>3</b>
• <b>article 9 : Conseil d'Administration</b>	
○ <b>5<sup>ème</sup> alinéa</b>	<b>3</b>
○ <b>6<sup>ème</sup> alinéa</b>	<b>3</b>
○ <b>7<sup>ème</sup> alinéa</b>	<b>3</b>

### **Procès-verbal - Assemblée Générale Ordinaire 2021 du 11 mai 2022**

<b>Constatation du quorum nécessaire pour se réunir</b>	<b>5</b>
<b>Rapport de Gestion de l'exercice 2021</b>	
• <b>Rapport Moral</b>	<b>6</b>
• <b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
• <b>Rapport financier</b>	<b>7</b>
○ <b>Rapport interne sur la gestion financière 2021</b>	<b>7</b>
○ <b>Affectation des résultats</b>	<b>7</b>
○ <b>Quitus au trésorier</b>	<b>7</b>
<b>Budget prévisionnel 2022</b>	<b>8</b>
<b>Projet associatif 2022</b>	<b>8</b>
<b>Demande de reconnaissance de l'utilité publique</b>	<b>8</b>
<b>Cotisation associative</b>	<b>9</b>
<b>Second vice-président</b>	<b>9</b>
<b>Extrait de délibération / reconnaissance de l'utilité publique</b>	<b>10</b>



## **Procès-verbal - Assemblée Générale ExtraOrdinaire 2021 du 11 mai 2022**

### **Constatation du quorum nécessaire pour se réunir**

Il a été procédé, sur la feuille d'émargement de l'assemblée générales extraordinaire, au comptage des présents et des pouvoirs attribués.

La feuille de présence et le décompte des pouvoirs validés figure en Annexe 1 à ce procès-verbal.

Ayant constaté que pour valablement se tenir cette assemblée devait

*être composée d'un nombre d'adhérents présents ou représentés réunissant un nombre de voix égal au moins à deux fois le nombre des administrateurs, plus une (soit un minimum de 43 personnes présentes ou représentées (article 15 des statuts associatifs en vigueur).*

Ayant également constaté que le nombre de 43 n'ayant pas été atteint, il a été immédiatement procédé à la convocation d'une seconde Assemblée Extraordinaire qui se devait se tenir immédiatement pour statuer cette fois-ci à la majorité des voix réunies par les adhérents présents ou représentés.

Pour chacune des modifications statutaires envisagées, il a alors été immédiatement procédé à la présentation des modifications puis au recueil des voix exprimées. Les tableaux suivants présentent les scores obtenus lors de chacun de ces votes.

### **Modifications statutaires proposées**

#### **article 4 : Composition**

Le recueil des votes exprimés a été le suivant, compte tenu de l'application des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Modification adoptée à l'unanimité.

#### **article 9 : Conseil d'Administration / 5<sup>ème</sup> alinéa**

Le recueil des votes exprimés a été le suivant, compte tenu de l'application des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Modification adoptée à l'unanimité.

#### **article 9 : Conseil d'Administration / 6<sup>ème</sup> alinéa**

Le recueil des votes exprimés a été le suivant, compte tenu de l'application des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Modification adoptée à l'unanimité.

#### **article 9 : Conseil d'Administration / 7<sup>ème</sup> alinéa**

Le recueil des votes exprimés a été le suivant, compte tenu de l'application des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Modification adoptée à l'unanimité.



Les propositions de modification de statuts approuvées seront immédiatement appliquées dans les statuts en vigueur de l'association de façon à être mis en ligne au plus tôt sur le site Web de l'association.

Ces modifications statutaires seront également communiquées aux autorités compétentes, [compteasso.service-public.fr](http://compteasso.service-public.fr), Préfecture de Police de Paris et JO Associations pour les mises à jour à caractère obligatoire.

\*

\* \*

La séance de l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire a été levée à 10 heures et 50 minutes pour laisser place à l'Assemblée Générale Ordinaire.



## **Procès-verbal - Assemblée Générale Ordinaire 2021 du 11 mai 2022**

### **Constatation du quorum nécessaire pour se réunir**

Il avait déjà été procédé, sur la feuille d'émargement de l'assemblée générales extraordinaires, au comptage des présents et des pouvoirs attribués. Ce sont ces décomptes qui seront également utilisés pour l'Assemblée Générale Ordinaire

Il est rappelé que la feuille de présence et le décompte des pouvoirs validés figure en Annexe 1 à ce procès-verbal.

Ayant constaté qu'il n'était pas nécessaire qu'un quorum ait été établi pour cette assemblée générale (en ce sens article 14 des statuts en vigueur), il est procédé à quelques rappels :

*Seuls participent aux votes les membres actifs et les membres associés à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année qui précède la tenue de l'Assemblée Générale (article 14 encore).*

*le vote par procuration est admis, considérant toutefois que le nombre total des mandats pouvant être détenus par un membre est limité à trois (article 14 encore).*

Il convenait dès lors de s'assurer que toutes celles et ceux qui participeraient aux votes s'étaient bien acquittés de la cotisation associative avant le 31 décembre 2021 et que les mandats détenus avaient bien été confiés par des adhérents eux-mêmes à jour de la cotisation 2021.

Ces vérifications effectuées, il a été rappelé que

*toutes les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont votées à main levée, à l'exception de l'élection des administrateurs qui a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue des membres présents ou représentés (article 14 encore).*

et qu'il en sera ainsi pour les votes à exprimer, dès lors que

*Le vote à bulletin secret peut être demandé par un seul membre actif ou associé de l'Assemblée (article 14 toujours).*

mais ne l'avait pas été.

Il a alors été immédiatement procédé

- à la présentation et à l'organisation des différents éléments communiqués aux adhérents, qui ont été transmis un mois avant l'ouverture de cette Assemblée Générale Ordinaire,
- à l'ajout de précisions quant aux quelques éléments de corrections apportés au document transmis (celles déjà rapportées en première page de ce présent procès-verbal),
  - *En page 16* : le résultat est de 50 080,82 € et non 52 080,82 €
  - *En page 17* : les produits perçus ne sont du coup que de 120 362,44 €, au lieu de 122 362,44 €, ce qui ramène la baisse calculée à -4,99 % au lieu de -3,42 %
  - *En page 17 encore* : la baisse calculée des dons et de -35,07 % et non de 12,84 % (ils passent de 4 500,00 € en 2020 à 2 922,00 € en 2021)
  - *En page 19* : la séparation des milliers est erronée (espace décalé) sur le chiffre 52 89,15 €. Il faut lire à la place 5 289,15 €
  - *En page 22* : l'affectation du résultat excédentaire 2021 est ainsi modifiée :
    - L'Assemblée Générale décide d'affecter :
      - l'excédent pour 2 524,86 € en report à nouveau débiteur pour solde,
      - le reste, soit 47 627,96 €, en report à nouveau (compte 110).



A onze heures, il a alors été procédé à l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et à la présentation du premier rapport.

## Rapport de gestion de l'exercice 2021

### ► Rapport moral

La présentation du rapport était assurée à deux voix par Sébastien Humbert, d'une part, qui entamait le compte-rendu sur la gestion passée et future de l'association, puis par Jean Georges Mermet, d'autre part, qui retraçait la suite de l'activité de l'association depuis le changement de président intervenu le 2 juillet 2021 (cf. pages 6 et 7 du rapport de gestion 2021 v2 figurant en annexe 2 à ce procès-verbal).

Le recueil des votes exprimés sur le rapport moral a été le suivant, compte tenu des pouvoirs donnés :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Rapport adopté à l'unanimité.

### ► Rapport d'activité

Également assurée à deux voix, la présentation du rapport d'activité était assurée par Sabine Titaud et Catherine Le Du. Présentation initialement prévue l'après-midi ; il a toutefois décidé de mettre à profit la ½ heure 11:45 / 12:15 pour débiter l'énoncé du rapport auquel participaient également des représentants du bureau RH-2C de la DGFIP avec qui les participants ont pu échanger :

- Thibault Lorne (adjoint de Gaël Grimard, chef de bureau), et
- Dominique Garcia (correspondante nationale handicap de la DGFIP).



#### PAUSE DÉJEUNER



*un repas était pris ensemble au restaurant Le Club  
139, rue de Bercy, Bâtiment Colbert, 75012 Paris  
sur la plage horaire 12:15 / 13:30*

La séance a repris à l'heure prévue sans aucun dérapage pour la suite de la présentation du rapport d'activité 2021 (cf. pages 8 à 15 du rapport de gestion 2021 v2 figurant en annexe 2 à ce procès-verbal).

A la faveur des échanges, l'assemblée générale a noté la nécessité de revoir la convention de partenariat avec la MASFiP et peut-être tout ou partie des autres conventions (notion de mécénat).

Le recueil des votes exprimés sur le rapport d'activités a été le suivant, compte tenu des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Rapport adopté à l'unanimité.

## ► Rapport financier

La présentation du rapport financier a encore eu lieu à deux voix.

Thierry Prévostel a préalablement fait lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et de l'Expert-comptable (cf. pages 21 du rapport de gestion 2021 v2 figurant en annexe 2 à ce procès-verbal).

### \* Rapport interne financier

Sylvie Costes et Thierry Prévostel ont présenté la vie financière de l'association et se sont ensuite fait l'écho de la bonne gestion et des résultats de l'association (cf. pages 16 à 20 du rapport de gestion 2021 v2 figurant en annexe 2 à ce procès-verbal).

Cette présentation s'est clôturée sur la présentation des tableaux d'évolution comparative entre le réalisé 2021 et le réalisé 2020 d'une part, puis avec le prévisionnel 2021.

Le recueil des votes exprimés sur le rapport interne financier a été le suivant, compte tenu des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Rapport adopté à l'unanimité.

### \* Affectation du résultat

Lecture a été faite de la proposition d'affectation du résultat 2021 suivant une double affectation dans les comptes de bilan (cf. pages 22 du rapport de gestion 2021 v2 figurant en annexe 2 à ce procès-verbal) :

- une partie de l'excédent pour 2 524,86 € en report à nouveau débiteur pour solde (apurement),
- le reste, soit 47 627,96 € (50 152,82 € – 2 524,86 € = 47 627,96 €), en report à nouveau, au compte 110.

Le recueil des votes exprimés sur l'affectation du résultat a été le suivant, compte tenu des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Affectation adoptée à l'unanimité.

### \* Quitus donné au trésorier

Il a été proposé de donner quitus au trésorier de sa gestion 2021.

Le recueil des votes exprimés sur ce point a été le suivant, compte tenu des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Quitus adopté à l'unanimité.



### ► Budget prévisionnel 2022

Thierry Prévostel a procédé aux commentaires utiles sur les valorisations abordées dans une diapositive montrant, comparativement aux éléments réalisés en 2021, les évolutions de valorisation envisagées en recettes et en dépenses pour l'année 2022. Il a alors pu répondre aux interrogations de l'assemblée en apportant toutes précisions et justifications utiles sur les chiffres présentés (cf. pages 24 et 35 du rapport de gestion 2021 v2 figurant en annexe 2 à ce procès-verbal).

Le recueil des votes exprimés sur le budget prévisionnel a été le suivant, compte tenu des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Budget adopté à l'unanimité.

### ► Projet associatif 2022

Thierry Prévostel a conservé la parole pour aborder la présentation du projet associatif 2022. (cf. pages 23 et 24 du rapport de gestion 2021 v2 figurant en annexe 2 à ce procès-verbal).

Le recueil des votes exprimés sur le projet associatif a été le suivant, compte tenu des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Projet adopté à l'unanimité.

## Autres questions et points divers ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire 2022

### ► Proposition d'une demande de reconnaissance de l'utilité publique

L'historique des tentatives précédentes est évoqué au cours de la séance.

A plusieurs reprises, il avait été envisagé de solliciter la reconnaissance d'utilité publique ; ce qui n'avait finalement pas pu être effectué pour des raisons liées à la solidité financière et la nécessité de disposer de 3 exercices consécutifs excédentaires au moment de la demande.

Les conditions d'accès à cette reconnaissance ont été passées en revue, de façon à constater que la demande en cours ne serait pas vaine.

A l'issue de la présentation de proposition de modification du statut de l'association, visant la



demande de transformation en Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) en lieu et place d'Association d'Intérêt Général (AIG), il a été procédé au recueil des avis devant alors s'exprimer.

Le recueil des votes exprimés sur cette proposition a été le suivant, compte tenu des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
37 voix	37	0	0	Mesure adoptée à l'unanimité.

### ► Cotisation associative

Stable maintenant à 30,00 € depuis plus de 8 ans, le sujet de la cotisation associative et le principe de sa variation ont été évoqués dans le cadre de cette assemblée générale.

Observation préalablement faite qu'une augmentation de cotisation ne pourrait intervenir que pour l'année suivante, l'assemblée générale a donné un accord de principe à cette variation et mandaté le conseil d'administration pour effectuer une étude visant à connaître l'amplitude nécessaire de cette augmentation qui n'interviendrait pas avant 2024 (prise de décision par l'AG 2023 au mieux).

Le recueil des votes exprimés sur le principe d'une augmentation de la cotisation a été le suivant, compte tenu des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
36 voix	22	11	3	Principe adopté à la majorité.

(un adhérent présent n'a pas pris part au vote)

### ► Second vice-président

Compte tenu des modifications statutaires intervenues le matin, le sujet de l'élection d'un second vice-président est évoqué au cours de la séance, en rappelant que son sort est interdépendant de la prochaine convention d'objectifs et de moyens qui sera signée avec le Secrétariat Général des Ministères économiques et financiers.

Il est décidé de reporter cette éventualité à la discussion et à la signature de la prochaine COM-2022-2024.

A PARIS, le 8 juin 2022

Le président

La Secrétaire Générale

La Secrétaire Générale adjointe



Le président de l'APAH-Finances

Jean Georges MERMET  
Chef d'escadron (RCDS) de  
la gendarmerie nationale

Sabine TITAUD

Catherine LE DU



## Extrait du procès-verbal de séance de l'Assemblée Générale 2021

En date du 11 mai 2022, plage horaire 9h30 à 16h30 pour la tenue de ses assemblées générales extraordinaire et ordinaire relatives à l'année 2021 écoulée

Nom de l'association : Association APAHF / APAH-Finances

Le 11 mai 2022, à 11h00,

L'Assemblée Générale Ordinaire a été réunie sous présidence de Jean Georges MERMET, président du conseil d'administration et président de cette assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 14 de ses statuts qui prévoit notamment que « le bureau est celui du Conseil d'administration ».

Vérification ayant préalablement été faite que les membres présents pouvant prendre part aux votes s'étaient bien acquittés de la cotisation 2021 avant le 31 décembre 2021 (article 14 toujours) et que chacun d'entre, titulaires de mandat pour s'exprimer au nom des membres absents, disposait d'au plus 3 pouvoirs valides, c'est-à-dire, donnés par des membres également à jour de leur cotisation associative (article 14 encore).

L'historique des tentatives précédentes est évoqué au cours de la séance. A plusieurs reprises, il avait été envisagé de solliciter la reconnaissance d'utilité publique ; ce qui n'avait finalement pas pu être effectué pour des raisons liées à la solidité financière et la nécessité de disposer de 3 exercices consécutifs excédentaires au moment de la demande.

Les conditions d'accès à cette reconnaissance ont été passées en revue, de façon à constater que la demande en cours ne serait pas vaine.

A l'issue de la présentation de proposition de modification du statut de l'association, visant la demande de transformation en Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) en lieu et place d'Association d'Intérêt Général (AIG), il a été procédé au recueil des avis devant alors s'exprimer.

Conformément aux comptages des présents et des différents mandats reçus, valablement décomptés et affectés, 37 voix étaient à exprimer lors des séances de vote.

Aucun vote défavorable ne s'est exprimé.

Aucun vote d'abstention ne s'est non plus exprimé.

**La proposition de transformation en Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) a donc recueilli l'unanimité des votes.**

Il n'a pas été donné de délégation particulière à une ou deux personnes pour apporter directement des modifications non substantielles aux statuts qui pourraient être demandées par l'administration ou le Conseil d'État, le bureau de l'association se chargeant de ces travaux, si nécessaire, qui devront être présentés ultérieurement au Conseil d'Administration de l'association.

Pour copie certifiée conforme  
A PARIS, le 8 juin 2022

Le président de l'APAH-Finances



Jean Georges MERMET  
Chef d'escadron (RCDS) de  
la gendarmerie nationale

La Secrétaire Générale

  
Sabine TITAUD